



*Date de dépôt : 15 octobre 2024*

## **Rapport**

**de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de résolution de Sophie Bobillier, Dilara Bayrak, Marjorie de Chastonay, Louise Trottet, Emilie Fernandez, Lara Atassi, Philippe de Rougemont, Cédric Jeanneret, Julien Nicolet-dit-Félix, Léo Peterschmitt, Pierre Eckert, Céline Bartolomucci, Skender Salihi, Caroline Renold, Leonard Ferati, Yves de Matteis, Angèle-Marie Habiyakare, Caroline Marti, Nicole Valiquer Grecuccio, Thomas Bruchez, Alia Chaker Mangeat, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Jean-Pierre Tombola, Sylvain Thévoz, Thomas Wenger, Laura Mach, Jacklean Kalibala, Xhevrie Osmani, Souheil Sayegh, Diego Esteban, Sophie Demaurex, Grégoire Carasso pour une reconnaissance de l'Etat de la Palestine par la Suisse (Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale)**

*Rapport de Romain de Sainte Marie (page 8)*

## Proposition de résolution (1038-A)

**pour une reconnaissance de l'Etat de la Palestine par la Suisse** (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;  
vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- la Déclaration Balfour de 1917, datée du 2 novembre, dans laquelle le ministre britannique des Affaires étrangères, Lord Balfour, publie une lettre où il indique que son gouvernement est disposé à créer en Palestine un « foyer national juif »<sup>1</sup> ;
- l'éclatement de la guerre entre Israël et la Palestine au lendemain du refus opposé par la Ligue arabe de reconnaître le partage de la Palestine décidé par l'ONU en novembre 1947 à la suite de la déclaration d'indépendance de l'Etat d'Israël du 14 mai 1948<sup>2</sup>, *post* Seconde Guerre mondiale et la Shoah<sup>3</sup>, aujourd'hui commémoré comme la Nakba<sup>4</sup> ;

---

<sup>1</sup> « *Origines et évolution du problème Palestinien 1917-1988* », Etude établie à l'intention et sous la direction du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Nations Unies, New York, 1990 :

<https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2000/12/89-20684f.pdf>

<sup>2</sup> Archives fédérales suisses, Proclamation de l'Etat d'Israël, 14 mai 1948 :

<https://www.bar.admin.ch/bar/fr/home/prestations-publications/publications/actualites-de-l-histoire/proclamation-de-l-etat-d-israel--14-mai-1948.html>

<sup>3</sup> L'Holocauste et les Nations Unies, le programme de sensibilisation à l'Holocauste et aux Nations Unies a été créé par la résolution 60/7 de l'Assemblée générale des Nations Unies : <https://www.un.org/fr/holocaustremembrance>

<sup>4</sup> Assemblée générale du Comité pour les droits inaliénables du peuple palestinien, 412<sup>e</sup> séance du 15 mai 2023 AG/PAL/1453 :

<https://press.un.org/fr/2023/agpal1453.doc.htm>

- l’occupation d’Israël sur la Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza depuis 1967, date à laquelle la préoccupation est exprimée par le Conseil de sécurité, soulignant l’inadmissibilité de l’acquisition de territoire par la guerre et la nécessité d’œuvrer pour une paix juste et durable permettant à chaque Etat de la région de vivre en sécurité<sup>5</sup> ;
- la reconnaissance de l’Etat d’Israël par la Suisse en 1949<sup>6</sup> ;
- la signature des accords d’Oslo le 13 septembre 1993<sup>7</sup> établissant les lignes directrices générales pour les négociations à venir et posant les bases d’un gouvernement autonome *par intérim* palestinien en Cisjordanie et à Gaza pour une période transitoire ;
- la demande de la Palestine d’adhérer à l’ONU depuis 2011<sup>8</sup> ;
- le soutien de la Suisse au statut d’Observateur permanent de la Palestine à l’ONU le 29 novembre 2012<sup>9</sup> ;
- le conflit armé ravivé par une attaque sanglante du Hamas le 7 octobre 2023, la catastrophe humanitaire qui s’accroît depuis et le nombre insoutenable de pertes humaines, dont un nombre horripilant d’enfants morts ou blessés, avec des traumatismes qui marqueront les générations à venir ;

---

<sup>5</sup> Résolution 242 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 22 novembre 1967 S/RES/242 : [https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=S/RES/242\(1967\)&Lang=F](https://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?OpenAgent&DS=S/RES/242(1967)&Lang=F)

DFAE, Relations bilatérales Suisse-Israël : <https://www.eda.admin.ch/countries/israel/fr/home/relations-bilaterales/bilaterale.html>

<sup>7</sup> L’accord prévoit des mesures pour le transfert de l’autorité du gouvernement militaire israélien et de son administration civile aux Palestiniens autorisés et pose les bases pour des pourparlers sur le statut permanent, basés sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l’ONU :

[https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/IL%20PS\\_930913\\_DeclarationPrinciplesnterimSelf-Government%28Oslo%20Accords%29%28fr%29.pdf](https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/IL%20PS_930913_DeclarationPrinciplesnterimSelf-Government%28Oslo%20Accords%29%28fr%29.pdf)

Pour en savoir plus : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Accords\\_d%27Oslo](https://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_d%27Oslo)

<sup>8</sup> Assemblée générale de la 66<sup>e</sup> session, 23 septembre 2011, AG/11152 :

<https://press.un.org/fr/2011/ag11152.doc.htm>

<sup>9</sup> Conseil fédéral, Demande d’adhésion de la Palestine comme Etat membre à part entière de l’ONU le 18 avril 2024 : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-100762.html>

et Office des Nations Unies à Genève, le 18 avril 2024 :

<https://www.ungeneva.org/fr/news-media/news/2024/04/92625/vous-explique-le-statut-de-la-palestine-lonu>

- que, au 28 mai 2024, l’UNICEF déplore, depuis les attaques du 7 octobre 2023 par le Hamas, la mort en Israël de 1200 personnes, dont 37 enfants, et 7500 blessés, dont 134 personnes sont encore retenues en otage, y compris 2 enfants, et dans la bande de Gaza, la mort de 36 050 personnes, dont 14 100 enfants et 9000 femmes, et plus de 81 000 personnes blessées, dont 12 300 enfants<sup>10</sup> ;
- la tradition humanitaire de la Suisse et de Genève, capitale de la Paix<sup>11</sup>, siège européen des Nations Unies et berceau des conventions qui portent son nom sur le droit international humanitaire, plus communément le droit de la guerre (*jus in bello*)<sup>12</sup> ;
- la nécessité de déployer tous les efforts possibles en vue d’un cessez-le-feu durable et de contribuer à un processus d’une paix pérenne pour les générations à venir ;
- que, à ce jour, la Suisse n’a pas reconnu la Palestine comme Etat<sup>13</sup> ;
- que, en vertu du principe de neutralité, il est nécessaire de mettre les deux nations sur un pied d’égalité, afin de favoriser des négociations équilibrées, indispensables en vue d’une paix durable ;
- que, pour reconnaître un Etat, la Suisse considère la théorie dominante des trois éléments, à savoir que la reconnaissance présuppose l’existence d’un territoire, d’un peuple et d’une autorité publique (soit un gouvernement indépendant comme expression de la souveraineté étatique qui se manifeste tant à l’intérieur que vers l’extérieur)<sup>14</sup> ;
- que, lors de la session du Conseil de sécurité de l’ONU du 18 avril 2024, la Suisse s’est abstenue, aux côtés du Royaume-Uni, au vote d’admission

---

<sup>10</sup> UNICEF : <https://www.unicef.fr/article/israel-palestine-les-enfants-paient-le-prix-de-la-guerre/#un-bilan-tragique>

<sup>11</sup> <https://www.ungeneva.org/fr/about/organizations>

<sup>12</sup> Les Conventions de Genève et Protocoles additionnels : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droit-international-public/droit-international-humanitaire/conventions-geneve.html>  
Le *jus in bello*, régi par les Conventions de Genève, se distingue du *jus ad bellum*, régi par la Charte des Nations Unies, explications : <https://www.icrc.org/fr/ guerre-et-droit/traites-et-droit-coutumier/conventions-de-geneve>

<sup>13</sup> [https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/liste-etats\\_FR.pdf](https://www.eda.admin.ch/content/dam/eda/fr/documents/aussenpolitik/voelkerrecht/liste-etats_FR.pdf)

<sup>14</sup> DFAE, La reconnaissance d’Etats et de gouvernements : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droit-international-public/respect-promotion/reconnaissance-etats-gouvernements.html>

- de l'Etat de Palestine à l'ONU<sup>15</sup>, malgré le soutien de 12 autres Etats membres, l'admission a échoué en raison du veto des Etats-Unis ;
- que, lors de la session de l'Assemblée générale de l'ONU du 10 mai 2024, la Suisse s'est à nouveau abstenue à l'admission de l'Etat de Palestine à l'ONU<sup>16</sup>, aux côtés de 24 autres Etats, alors que 143 Etats se sont positionnés en faveur, 9 voix étaient contre (Argentine, Etats-Unis, Hongrie, Israël, Micronésie, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée et République tchèque) ;
  - que, lors de cette même session, la Suisse n'a pas réfuté les conditions d'existence de l'Etat de la Palestine<sup>17</sup>, et a reconnu « que l'Etat observateur de Palestine témoigne des qualités nécessaires à honorer le statut rehaussé auquel il aspire au sein de l'Assemblée générale ». Elle a souligné que « son abstention ne porte aucunement sur les prérogatives décrites dans l'Annexe à la résolution. Celles-ci s'inscrivent dans la logique du statut d'Etat observateur en faveur duquel la Suisse a voté en 2012, et que l'Etat observateur de Palestine a jusqu'à présent adéquatement honoré », concluant qu'elle estime « qu'au vu de la grande instabilité prévalant dans la région, cette étape n'était pas propice à une détente de la situation, et qu'il est préférable de considérer l'admission de la Palestine à un moment où une telle mesure s'insérera dans la logique d'une paix émergente. »<sup>18</sup> ;

---

<sup>15</sup> Couverture des réunions du Conseil de sécurité, 9609<sup>e</sup> séance, CS/15670 du 18 avril 2023 : <https://press.un.org/fr/2024/cs15670.doc.htm>

<sup>16</sup> Abstention notamment : l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, la Lettonie, la Finlande, l'Italie, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suisse. Couverture des réunions, Assemblée générale, 49<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> séance plénière, Dixième session extraordinaire d'urgence du 10 mai 2024, AG/12599 : <https://press.un.org/fr/2024/ag12599.doc.htm#:~:text=Elle%2520a%2520estim%C3%A9%2520que%2520la,privil%C3%A8ges%2520suppl%C3%A9mentaires%2520%C3%A0%2520la%2520Palestine>

<sup>17</sup> Selon la théorie dominante des trois éléments, la reconnaissance présuppose l'existence d'un territoire, d'un peuple et d'une autorité publique : <https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/politique-exterieure/droit-international-public/respect-promotion/reconnaissance-etats-gouvernements.html>

<sup>18</sup> Couverture des réunions, Assemblée générale, 49<sup>e</sup> séance plénière, Dixième session extraordinaire d'urgence du 10 mai 2024 : <https://press.un.org/fr/2024/ag12599.doc.htm> (en vidéo : <https://webtv.un.org/en/asset/klz/klz4192746>)

- que la Suisse a pourtant été précurseuse dans la reconnaissance d’Etats, tel que pour la République populaire de Chine en 1950<sup>19</sup> ou plus récemment du Kosovo en 2008<sup>20</sup> ;
- que, en parallèle des 143 Etats membres de l’ONU qui ont voté en faveur de la reconnaissance de l’Etat de la Palestine, de nombreux Etats européens, dont l’Irlande, l’Espagne et la Norvège<sup>21</sup>, ainsi que la Slovénie, l’ont également récemment reconnu ;
- que la solution à deux Etats, pourtant préconisée par la Suisse<sup>22</sup> et la communauté internationale, est considérée en péril au vu de l’évolution du conflit armé ;
- que, le 23 janvier 2024, le Secrétaire général de l’ONU, António Guterres, a appelé à un cessez-le-feu à Gaza afin d’acheminer de l’aide et de libérer les otages aux mains du Hamas ; il a déclaré : « *La paix entre Palestiniens et Israéliens ne peut venir que de la solution des deux Etats* », en y voyant le seul moyen de satisfaire les besoins sécuritaires des Israéliens et les aspirations légitimes des Palestiniens à un Etat<sup>23</sup> ;
- que cette reconnaissance de l’Etat de la Palestine s’inscrit dans un processus de paix juste et durable pour toutes les parties concernées, et dans une nécessité de s’unir pour « *soutenir les Israéliens et les Palestiniens afin qu’ils prennent des mesures fortes en faveur d’un véritable processus de paix* »<sup>24</sup> ;
- l’art. 54 de la Constitution fédérale rappelant que « *la Confédération contribue notamment (...) à promouvoir le respect des droits de l’homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des*

---

<sup>19</sup> DFAE, relations bilatérales Suisse-Chine :

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-pour-les-voyages/chine/suisse-chine.html>

<sup>20</sup> DFAE, relations bilatérales Suisse-Kosovo :

<https://www.eda.admin.ch/countries/kosovo/fr/home/relations-bilaterales/bilaterale.html>

<sup>21</sup> RTS, le 23 mai 2024 :

<https://www.rts.ch/info/monde/2024/article/la-norvege-l-espagne-et-l-irlande-vont-reconnaitre-l-existence-d-un-etat-palestinien-28511190.html>

<sup>22</sup> DFAE, Position de la Suisse sur le conflit au Proche-Orient :

<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/dfae/aktuell/dossiers/ch-position-nahostkonflikt.html>

<sup>23</sup> Conseil de sécurité, 953<sup>e</sup> séance du 23 janvier 2024, CS/15569 :

<https://press.un.org/fr/2024/cs15569.doc.htm>

<sup>24</sup> Conseil de sécurité, 953<sup>e</sup> séance du 23 janvier 2024, CS/15569 :

<https://press.un.org/fr/2024/cs15569.doc.htm>

*ressources naturelles, et qu'elle tient compte des compétences des cantons et sauvegarde leurs intérêts » ;*

- l'art. 146 de la constitution genevoise qui prévoit quant à elle que *« l'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité. Il mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement. À ces fins, il prend toute initiative utile et met des moyens à disposition, en coordination avec la Confédération »*,

invite l'Assemblée fédérale et le Conseil fédéral :

- à reconnaître l'Etat de la Palestine ;
- à déployer tous les efforts possibles en vue d'instaurer une paix juste et durable entre Israël et la Palestine, en s'inspirant notamment de « l'initiative de Genève ».

## Rapport de Romain de Sainte Marie

La commission des affaires cantonales, régionales et internationales du Grand Conseil s'est réunie à plusieurs reprises concernant la proposition de résolution 1038 et a procédé aux auditions suivantes :

- Présentation de M<sup>me</sup> Sophie Bobillier, 1<sup>re</sup> auteure de la résolution ;
- Audition de M. Jean-Daniel Ruch, diplomate et ancien ambassadeur de Suisse en Israël ;
- Audition de M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey, ancienne présidente de la Confédération et conseillère fédérale en charge du Département fédéral des affaires extérieures (DFAE).

### **Présentation de la proposition de résolution par la première signataire, M<sup>me</sup> Sophie Bobillier (Ve)**

M<sup>me</sup> Bobillier mentionne que cette résolution est adressée à l'Assemblée fédérale afin que la Suisse participe au processus de la paix au Moyen-Orient. Elle est consciente que le sujet est lourd et explosif en raison de son histoire et de la géopolitique, mais elle déclare que la question est importante. Elle pense qu'il convient de trouver des solutions pour permettre de mettre en œuvre le processus de paix, en respect de la tradition de neutralité suisse et des traditions humanitaires genevoises.

Elle rappelle que l'on déplore 41 000 morts à Gaza pour le moment, dont 14 000 enfants. Elle précise que le conflit est ancien et très complexe avec, à l'origine, certains points de repère tels que la déclaration Balfour de 1917, la guerre qui a suivi la déclaration d'indépendance d'Israël de 1948, l'occupation de la Cisjordanie, Jérusalem-Est et Gaza, et les résolutions de l'ONU qui ont rappelé l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre, ainsi que la solution à deux Etats préconisée par l'ensemble de la communauté internationale, dont la Suisse, les USA et jusqu'à récemment Israël, qui va de pair avec une reconnaissance de la Palestine. Elle rappelle à cet égard que la Suisse a reconnu Israël en 1949 et a soutenu en 2012 la Palestine pour qu'elle intègre les Nations unies par un statut d'observateur permanent. Elle ajoute que le Conseil de sécurité a discuté il y a peu de temps de l'intégration de la Palestine au sein de l'ONU, les USA ayant toutefois opposé leur veto. Elle précise que l'assemblée générale de l'ONU s'est encore prononcée en majorité pour cette intégration, la Suisse s'étant toutefois abstenue.

Or elle rappelle que la Suisse a reconnu d'autres pays par le passé (la Chine en 1950, le Kosovo en 2008) et elle pense que permettre au pays de reconnaître



la Palestine, comme d'autres nations l'ont fait, consoliderait les échanges diplomatiques et renforcerait la crédibilité de la Suisse et de Genève. Elle signale que le Hamas a perdu beaucoup de légitimité et qu'il convient pour la communauté internationale d'accompagner la Palestine et Israël vers une paix durable. Elle remarque que l'enjeu est non seulement à Gaza, mais aussi en Cisjordanie où l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) a été élue à la tête de son pouvoir. Elle déclare qu'il est indispensable de ne pas bafouer l'État de droit et le droit humanitaire dont la Suisse et Genève sont les garants. Elle observe que la paix des peuples n'a pas de prix et apporte une stabilité géopolitique bénéfique à toutes les nations.

Un député (PLR) salue cette résolution tant sur la forme que sur le fond. Il est surpris toutefois que l'initiative de 2003 ne soit pas évoquée. Il rappelle que le professeur Alexis Keller avait, en 2003, réussi l'exploit de réunir des délégués palestiniens et israéliens autour d'une table. Il mentionne que cette proposition avait été un échec, mais que de nombreux experts estiment que cette initiative de 2003 est à présent d'actualité. Il demande si M<sup>me</sup> Bobillier serait favorable à une audition du professeur Keller.

M<sup>me</sup> Bobillier répond que cette résolution a également une force symbolique importante qui, si elle est acceptée, participera à une dynamique positive. Elle encourage la commission à procéder aux auditions qui lui semblent nécessaires. Elle signale qu'il serait également intéressant d'entendre le professeur Robert Kolb de l'UNIGE, Andrew Clapman, professeur à l'IHEID, ou encore Gérard Araud, ancien ambassadeur français en Israël. Elle mentionne que l'échec de 2003 ne doit pas être un prétexte pour ne pas continuer à poursuivre un processus de paix. Elle estime que les groupes terroristes qui contrôlent le territoire doivent être remplacés par des entités démocratiques et la reconnaissance du pays est la première pierre à apporter.

Le même député (PLR) se demande si cette résolution n'est pas une occasion pour ressusciter l'initiative de Genève de 2003 qui proposait de scinder Jérusalem, d'évacuer les colonies illicites à Gaza et en Cisjordanie avec des indemnités pour les colons israéliens. Il rappelle que la situation est un bourbier causé majoritairement par les Occidentaux et plus particulièrement les Anglais.

M<sup>me</sup> Bobillier pense que le message de cette résolution est suffisamment fort pour rappeler au Conseil fédéral de déployer tous les efforts nécessaires et elle remarque qu'il est possible en effet d'évoquer l'initiative de Genève de 2003.

Une députée (PLR) regrette que seul un prisme juridique soit utilisé pour observer une situation de ce type et elle se demande si une formation historique

ne serait pas nécessaire. Elle signale alors que la situation est discutée actuellement à Berne et se demande de quoi il retourne.

M<sup>me</sup> Bobillier ignore où en sont ces discussions. Elle précise que le contexte géopolitique est évidemment fondamental. Elle pense que se former sur le sujet relève de la responsabilité de tous. Cela étant, elle déclare qu'il est nécessaire que Genève reprenne cette question et se positionne très clairement.

Un député (UDC) remarque que son groupe n'est jamais très enthousiaste à l'envoi de résolutions à Berne. Il rappelle que cette interpellation de 2003 avait suscité un débat qui s'était poursuivi durant une année avec un grand engagement à Genève autour du professeur Keller. Il pense donc qu'il serait pertinent de rappeler cet aspect historique. Il estime par ailleurs qu'il serait intéressant d'entendre M. Jean-Daniel Ruch, qui avait été ambassadeur en Israël, ainsi que le professeur Keller. Il rappelle aussi que M. Julien Thöni a été ambassadeur à Ramallah et il estime que ce dernier pourrait être un interlocuteur intéressant.

M<sup>me</sup> Bobillier évoque un documentaire de M. Alain Gresh, ancien rédacteur en chef du Monde, et Rony Brauman, ancien directeur de Médecins sans frontières, lesquels retrace l'histoire géopolitique de la région dans une interview qu'il est possible de visionner sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=24feUIWPylc>

### **Audition de M. Jean-Daniel Ruch, diplomate et ancien ambassadeur de Suisse en Israël**

M. Ruch remercie la commission pour cette audition. Il mentionne que ce sujet est d'importance pour les Israéliens, les Palestiniens, mais aussi la Suisse. Il ajoute que l'initiative de Genève du début du XXI<sup>e</sup> siècle est le seul modèle détaillé qui existe pour tenter de résoudre ces rivalités. Il remarque, cela étant, que depuis 2012, un certain nombre d'évènements se sont déroulés, évènements qui l'ont poussé à réfléchir à la reconnaissance par la Suisse de l'existence d'un État palestinien.

Il rappelle en premier lieu l'arrivée au pouvoir de Benyamin Netanyahu, qui ne veut pas de solution à deux États. Il précise que le Premier ministre d'Israël a même fait passer une loi à la Knesset indiquant qu'Israël ne reconnaîtra jamais un État palestinien. Il rappelle par ailleurs que la Cour internationale de justice a signalé que l'occupation des territoires palestiniens était illégale et démontrait la volonté annexionniste d'Israël. Il rappelle toutefois que la solution à deux États est la seule solution acceptable, une solution reconnue par la plupart des pays, seuls l'Iran et Israël ne partageant

pas cette vision. Il observe que créer une réserve d'Indiens ou procéder à un nettoyage ethnique ne sont pas des options tolérables.

Il signale ensuite que l'argumentaire de la résolution propose un rééquilibrage qui lui semble pertinent, mais il ajouterait encore un argument juridique. Il mentionne que trois leaders du Hamas et deux leaders israéliens ont fait l'objet d'une condamnation par le TPI ; condamnation à laquelle on pourrait ajouter le crime d'agression. Il mentionne que le monde entier souhaite la solution à deux États et il remarque que la Suisse, qui jouit encore d'un certain crédit et qui prendrait position, pourrait ainsi donner un signal fort dans ce sens. Il rappelle que même dans les sondages menés en avril dernier, une majorité de la population israélienne et palestinienne était favorable à la solution à deux États. Il pense que Genève est un lieu privilégié pour lancer une impulsion. Il précise que 60 réunions se sont déroulées à Genève au cours de ces derniers mois sur ces thématiques sous l'égide d'ONG et notamment de l'association « Birth of Hope ».

Il observe, cela étant, que la Suisse s'est alignée sur les positions du Likoud et n'a pas condamné les violences des colons – la Suisse étant le seul pays occidental à ne pas avoir exprimé de condamnation à cet égard – et a donc perdu quelque peu sa crédibilité. Il remarque que cette résolution serait donc de nature à restaurer le *Soft Power* de la Suisse. Il précise que la politique suisse écorne la réputation internationale de Genève. Il mentionne que certains, notamment les Chinois, regrettent le temps où la Suisse était neutre.

Il aimerait donc dire que cette résolution est digne de ce que l'on appelait « l'esprit de Genève ». Il ajoute que la tradition humanitaire de la Suisse est née à Genève et a été fondée par le parti radical. Il rappelle également que la Suisse a obtenu deux prix Nobel de la paix, dont deux Genevois, et il pense que cette tradition doit continuer à nourrir l'image de Genève et de la Suisse. Il pense donc que cette initiative est la bienvenue.

Une députée (Ve) demande si le fait que les USA ont reconnu Jérusalem comme capitale a contribué à la perte de la solution à deux États.

M. Ruch pense que c'est une décision qui a encouragé Netanyahu dans sa voie sur le principe du « From the river to the sea » ; une position proche de celles que défendait l'ancien leader du mouvement sioniste Vladimir Jabotinsky (1880-1940). Mais il ne pense pas que le choix des USA de placer leur ambassade à Jérusalem constitue un évènement décisif.

Concernant le slogan « From the river to the sea », les extrémistes des deux bords se rejoignent sur cette vision et veulent accaparer l'ensemble du territoire. Il remarque que le Hamas avait une position plus modérée et acceptait de vivre dans les frontières de 1967.

Une députée (Ve) demande quelle est la position du successeur de M. Ruch et si celle-ci va peser dans la balance.

M. Ruch répond que sa position est celle du Conseil fédéral. Il répète que la Suisse a pris une position favorable au gouvernement israélien.

M. Ruch pense que les Israéliens ont comme seul interlocuteur de poids les USA, lesquels ne peuvent pas intervenir pour des raisons intérieures. Cela étant, il pense que la démarche sera difficile du côté des Palestiniens qui doutent de la volonté de la Suisse d'être un médiateur. Il ajoute que les parties prenantes au conflit sont Israël et le Hamas et il remarque que la position de la Suisse n'aide pas.

**Quant à la question de savoir si cette résolution est importante, M. Ruch acquiesce en mentionnant que c'est un signal symbolique très important.**

Un député (PLR) déclare que reconnaître un État palestinien au cours des dix dernières années aurait été une bonne idée, mais il rappelle qu'il y a eu le 7 octobre et il se demande si lancer une résolution de ce type après coup ne comporte pas des risques, poussant d'autres mouvances minoritaires dans des régions en guerre à des actes terroristes pour tenter de se faire également reconnaître.

M. Ruch répond que la question est de savoir si l'on récompense le terrorisme et si l'on encourage les Somaliens à la violence. Il mentionne, quant à l'exemple évoqué par le député (PLR), que le droit international est extrêmement solide et ancré depuis des décennies. Il ajoute que la solution des deux États a été ancrée également depuis des années. Il ne croit pas qu'une résolution de ce type soit une reconnaissance, puisqu'elle favorise les modérés qui sont prêts à partager ce territoire contre les extrémistes de tous bords. Il pense que le pari vaut la peine d'être tenté.

Toutefois, est-ce que le timing pose tout de même un problème ?

M. Ruch répond que les terroristes ne sont pas en faveur de la solution à deux États. Il ajoute que d'autres l'ont fait et il pense que cette résolution permettrait à la Suisse d'être mieux positionnée par rapport aux Palestiniens. Il rappelle que c'est maintenant qu'il faut lancer une telle résolution en raison des derniers événements en Israël où certains parlent ouvertement d'épuration ethnique.

Une députée (S) évoque les accords de Genève qui avaient détaillé les concessions réciproques des deux camps et demande si ces accords devraient être indiqués dans les invites de cette résolution.

M. Ruch pense que c'est en effet un élément à indiquer. Il rappelle qu'il s'agit d'un document de 500 pages qui cible des problèmes épineux comme le partage de Jérusalem, les réfugiés ou la sécurité d'Israël. Il indique qu'un modèle fédéral comme le projet de Metin Arditi ne résout pas forcément ces problèmes alors que le format de l'initiative de Genève le permet. Il encourage la commission à rencontrer les promoteurs de l'initiative de Genève. Cela étant, il déclare que cette initiative mettra Ignazio Cassis sur les pattes arrière, car il est viscéralement opposé à l'initiative de Genève.

Une députée (MCG) demande si les pays arabes estiment toujours qu'Israël doit être détruit.

M. Ruch répond qu'il y a des accords de paix avec l'Égypte et la Jordanie. Il mentionne être en contact avec des diplomates iraniens et il observe que la position officielle de l'Iran est plus nuancée qu'il pensait ; une position qui a été déposée auprès du secrétaire général de l'ONU. Il remarque que cette position officielle propose un référendum sur ce territoire pour laisser à la population le choix de son avenir. Mais il remarque que les Iraniens ont mis en place une stratégie défensive contre les USA qui a été d'encercler Israël avec le projet « Ring of Fire », constitué de milices. Il précise que Téhéran aurait pu riposter ainsi de manière plus violente aux deux attaques israéliennes, mais il mentionne que l'Iran est resté modéré. Il pense que l'Iran souhaite en l'occurrence restaurer des liens avec les USA, avec peut-être Israël comme otage.

La députée (MCG) demande si la défense israélienne n'est pas suffisante pour stopper les missiles ennemis.

M. Ruch ne le pense pas. Il rappelle que des représailles ont été menées après l'attaque israélienne du 13 avril. Il précise qu'il a fallu un délai d'une semaine, ce qui a laissé le temps aux uns de réfléchir et aux autres de se préparer. On estime que cette attaque a coûté moins de 50 millions de dollars alors que la défense a coûté 2 à 3 milliards de dollars. Il mentionne que ces représailles étaient ainsi symboliques. Il rappelle également que les USA ont ensuite déployé deux porte-avions, ce qui ne coûte pas rien. Il répète que la volonté de l'Iran n'est pas de détruire Israël. Il pense que les dirigeants arabes parviendront à la conclusion que de bonnes relations avec Israël seraient dans leur intérêt.

La députée (MCG) demande s'il y a des velléités de guerre biologique.

M. Ruch ne le pense pas. Il ajoute qu'il est possible en revanche de rendre les conditions de vie à Gaza tellement dures que cela pousse les habitants à fuir. Il remarque que la destruction des circuits hydrauliques et des routes vise à créer des pressions sur la population. Il mentionne que l'Iran et le Hezbollah

ont indiqué que leurs opérations militaires s'arrêteraient le jour où un cessez-le-feu serait déclaré. Mais il rappelle que le Hamas demande le retrait total des Israéliens de la bande de Gaza alors que Netanyahu veut contrôler la frontière avec l'Égypte. Cela étant, il mentionne que d'autres solutions pourraient être mises en place avec une force internationale.

Un député (PLR) évoque les frontières géographiques et demande quelles sont les frontières d'un État palestinien. Il se demande dès lors s'il ne faut pas se mettre d'accord sur les frontières avant d'adopter une telle initiative.

M. Ruch répond qu'il faudrait dès lors cesser de reconnaître Israël, qui est le seul pays du monde à ne pas avoir de frontières inscrites dans sa constitution. Il mentionne que les frontières de 1967 peuvent toutefois être invoquées, puisque ces dernières ont fait l'objet d'un consensus international. Il mentionne que la Suisse pourrait donc se déclarer en faveur d'une solution à deux États sur la base des frontières de 1967 avec des échanges de territoires agréés.

Le même député (PLR) propose que la résolution soit amendée en prenant cette base de 1967.

M. Ruch acquiesce. Il rappelle que les cartes dessinées alors permettraient de résoudre le problème des colons à hauteur de 80%. Il mentionne qu'il resterait donc 150 000 colons qui seraient du mauvais côté.

Il ne croit pas qu'il faille réécrire l'initiative de Genève. Mais il mentionne qu'il est possible d'étoffer le texte. Il s'en tiendrait toutefois à la mention « sur la base des frontières de 1967 avec des échanges de territoires agréés ».

Le député (PLR) remarque que la deuxième invite est une déclaration d'intention et il craint que ne pas donner de détails fige la dynamique.

M. Ruch déclare qu'il est possible de se référer à la résolution Kerry de décembre 2015.

Un député (UDC) mentionne que la problématique des réfugiés est très importante, comme l'exemple de la Syrie l'a démontré. Il en vient alors à la neutralité et au CICR, et il se demande si lancer une nouvelle initiative proche de celle de Genève est envisageable maintenant que la neutralité est écornée. Il se demande en outre si le travail du CICR n'en serait pas affecté.

M. Ruch pense que seul le CICR peut répondre à cette question. Il rappelle que le CICR a traditionnellement de bonnes relations avec Israël. Il ajoute que le CICR préfère travailler dans l'ombre, notamment afin de pouvoir accéder aux prisonniers. Il rappelle par ailleurs que le CICR essaie depuis longtemps de se détacher de l'image de la Suisse ; une distinction qui s'est encore creusée avec le positionnement actuel de la Suisse.

Il mentionne que la neutralité est au cœur du succès de la position de la Suisse et de Genève. Il se demande parfois si Genève ne devrait pas investir dans un think tank sur la neutralité. Il ajoute qu'il est compliqué de ne pas être polarisé lorsque l'on remet en question le narratif d'un adversaire. Il estime que le monde est appelé à affronter dans les prochains temps de fortes tensions malgré les élections américaines, et il déclare qu'un espace neutre et protégé est particulièrement important.

Un député (PLR) se demande ce qui se passera si chaque canton envoie une résolution. Il rappelle que Genève a envoyé à Berne plusieurs textes au risque de perdre de sa crédibilité, puisque ces textes ne relèvent pas de compétences cantonales.

M. Ruch répond que la constitution permet aux cantons de déposer des résolutions et il mentionne qu'un texte de cette nature obligera les députés à Berne à réfléchir et à débattre. **Il pense au contraire que cette résolution est pertinente et porte sur l'image de la Suisse, et il ne croit pas qu'il faille être timide. Il remarque que Genève a une légitimité forte en la matière.**

#### **Audition de M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey, ancienne présidente de la Confédération et conseillère fédérale en charge du Département fédéral des affaires extérieures (DFAE)**

M<sup>me</sup> Calmy-Rey déclare lors de son audition éprouver beaucoup de plaisir à revenir dans ce bâtiment.

Elle en vient à la résolution et rappelle que l'État de Palestine est reconnu par 147 États, mais pas par les pays d'Amérique du Nord ni par le G7. Elle mentionne que l'assemblée générale de l'ONU a récemment fait sienne une motion demandant que la Palestine intègre ses rangs et elle précise que son statut d'observateur a été consolidé. Elle signale toutefois qu'à l'occasion de ce vote, la Suisse s'est abstenue, ainsi que plusieurs autres pays, jugeant prématurée l'adhésion de la Palestine comme État membre compte tenu de la grande instabilité qui règne au Proche-Orient. Elle pense à titre personnel qu'une solution politique est nécessaire pour mettre fin à cette guerre et elle ne croit pas que l'argument mis en avant par la Suisse ait beaucoup de sens.

Elle explique alors que la solution à deux États, proposée de longue date, est encore évoquée de nos jours alors même que la communauté internationale est restée d'une passivité déconcertante. Elle mentionne que la Suisse avait soutenu l'initiative de Genève de 2003 qui représente la base de la solution à deux États, laquelle avait été initiée lors des accords d'Oslo. Elle rappelle que cette initiative était un accord entre les sociétés civiles israélienne et palestinienne, et proposait un partage de la souveraineté sur Jérusalem,

l'évacuation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza ainsi que des alternatives pour les réfugiés palestiniens, avec un système d'indemnisation. Elle précise que cette initiative est un opus de 500 pages qu'elle a présenté à Hillary Clinton. Elle mentionne que deux organisations, l'une israélienne et l'autre palestinienne, devant promouvoir les échanges de part et d'autre, avaient été instaurées avec le soutien de la Suisse. Elle remarque que le DFAE a supprimé le financement de ces deux ONG en 2022. Elle a rendu attentif le Conseil fédéral au fait que ces deux ONG étaient liées à la solution à deux États.

Elle mentionne que ces financements ont toutefois été supprimés tandis que la communauté internationale occultait le conflit israélo-palestinien, entraînant ainsi un affaiblissement du gouvernement palestinien et une montée du Hamas. Elle observe, cela étant, que la solution à deux États demeure dans les esprits et est évoquée notamment par les USA ; une solution qui se heurte toutefois à de nombreux obstacles. Elle rappelle que le nombre de colons juifs dans les territoires occupés a largement augmenté, de 280 000 en 2001 à plus de 700 000 aujourd'hui. De plus, elle remarque que la Cisjordanie est maintenant tellement morcelée que cette région est devenue incontrôlable. Elle relève par ailleurs que la droite israélienne, qui a le pouvoir, a une vision messianique, avec un Premier ministre qui s'accroche au pouvoir. Elle estime que la situation actuelle est ainsi la conséquence de ces différents aspects, et elle rappelle que les USA restent attentistes. Elle ajoute qu'Israël n'envisage maintenant plus qu'une solution à un État, le sien.

Cela étant, elle remarque que les pays ne devraient pas reconnaître la situation et considérer cette dernière comme illégale, puisque la Cour internationale de justice s'est prononcée en la matière. Et elle mentionne que cette situation entraîne des conséquences économiques notamment pour la Suisse, puisque le SECO peut intervenir auprès des entreprises pour les sensibiliser à la situation. Elle précise que la Coop a ainsi dû rectifier des étiquettes sur l'un de ses produits (houmous) et remplacer l'intitulé de sa provenance « Israël » par « Territoires occupés ».

Elle en vient au financement de l'UNRWA, la Suisse ayant suspendu une partie de son versement. Elle remarque que le Conseil national doit encore discuter de la poursuite du financement de la seconde partie du subside et elle mentionne que cette position est étonnante, puisque la Suisse est le seul pays, avec les USA, à avoir suspendu ce versement. Elle rappelle que les enquêtes menées sur l'implication de l'UNRWA dans les massacres du 7 octobre 2023 ont démontré que cette organisation était hors de cause, seules sept personnes ayant été licenciées pour avoir participé à cette attaque. Elle pense qu'il y a des raisons politiques derrière la position prise par la Suisse et les USA. Elle



imagine que l'UNRWA, qui a été créée en 1946 et dont la mission est d'apporter de l'aide aux réfugiés, n'aura plus de raison d'être lorsqu'il n'y aura plus de réfugiés palestiniens et elle mentionne que discréditer l'UNRWA revient à évacuer la solution à deux États.

Elle pense en conséquence que la résolution pourrait évoquer l'avis de la Cour internationale de justice<sup>25</sup> ainsi que les conséquences en Suisse, comme l'exemple des étiquettes de la Coop, et demander la poursuite des financements de l'UNRWA. Elle estime même que Genève pourrait apporter son soutien financier à l'UNRWA.

Un député (PLR) déclare que l'un des points faibles de la résolution relève des frontières qui ne sont pas encore définies et il se demande quelles seraient les frontières à prendre en compte.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey répond que c'est un point qui doit être réglé par des accords internationaux. Elle répète que la Cisjordanie est un véritable emmental et elle ne voit pas comment il serait possible de gouverner ce territoire en l'état. Elle ajoute que la création de l'État de Palestine implique donc des échanges territoriaux et elle pense que la Suisse pourrait contribuer à proposer des solutions techniques. Elle répète que la solution à deux États se heurte à un gros obstacle qui peut être réglé progressivement en soutenant l'UNRWA. Cela étant, elle pense que cette résolution n'aura aucune chance devant le Parlement fédéral.

A la question de savoir s'il faudrait donc ajouter une invite supplémentaire proposant la contribution de la Suisse pour la définition des frontières, M<sup>me</sup> Calmy-Rey acquiesce.

Une députée (MCG) demande pourquoi les pays arabes n'ont pas davantage contribué à la résolution de la question palestinienne.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey répond que les pays arabes ont laissé de côté la question palestinienne en espérant qu'elle se résoudrait d'elle-même. Elle mentionne que depuis le 7 octobre 2023, les pays arabes ne peuvent plus ignorer la situation en attendant de voir ce qui se passera. Elle remarque que le Qatar, les Émirats arabes unis et l'Égypte se mobilisent pour trouver une solution et imposer un cessez-le-feu. Elle rappelle encore les frappes israéliennes en Iran qui ont tué deux leaders du Hamas et elle mentionne que l'Iran n'a pas réagi, puisque ce pays ne veut pas d'une guerre régionale.

Elle répète que la seule manière de régler le problème est une solution politique. Elle ajoute que Benyamin Netanyahu considère pour sa part que ces territoires palestiniens devraient être sous le contrôle de sécurité d'Israël ;

---

<sup>25</sup> Avis consultatif du 19 juillet 2024 : <https://www.icj-cij.org/fr/node/204176>

soit une solution à un État. Elle observe qu'il restera à savoir si c'est là ce qui doit advenir, s'il s'agira d'un État apartheid. Elle pense cependant que rien ne se passera avant les élections aux USA.

La même députée (MCG) demande si les pays arabes estiment toujours qu'Israël doit être détruit.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey mentionne que la Suisse a été un intermédiaire entre le Fatah et le Hamas en 2006, en indiquant que la politique étrangère de la Suisse a toujours été d'intégrer toutes les parties en guerre pour faire la paix. Mais elle remarque qu'il y a une haine profonde entre les deux parties et elle pense qu'il y a une radicalisation en cours au sein du Hamas. Elle mentionne qu'à l'époque des négociations avec le Hamas, ce dernier avait modifié sa charte pour supprimer sa volonté de destruction de l'État d'Israël. Elle pense, quoi qu'il en soit, qu'il sera nécessaire de parler avec le Hamas, puisque c'est ce dernier qui détient la réalité du pouvoir palestinien.

Une députée (PLR) évoque l'interview de M<sup>me</sup> Calmy-Rey d'octobre 2023 et son commentaire indiquant que la solution à deux États est une utopie.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey répond être partagée. Elle mentionne que si les USA se donnaient les moyens en cessant de livrer des armes, un cessez-le-feu serait envisageable et la mise en œuvre de négociations possible. Mais elle répète que le territoire de la Cisjordanie est ingouvernable en l'état. Elle remarque qu'elle poursuit une réflexion avec la fondation Arditi, pour la mise en place d'une solution à un État, mais qui ne soit pas un État apartheid. Cela étant, elle rappelle l'existence d'un problème religieux.

La même députée (PLR) demande si les accords d'Abraham peuvent constituer une piste. Elle se demande si la Suisse, lorsqu'elle s'abstient, ne défend pas son potentiel de médiation.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey ne le pense pas. Quant aux accords d'Abraham, elle doute que les pays arabes acceptent des normalisations sans un règlement de la question palestinienne. Elle répète que les pays arabes veulent la paix, mais elle mentionne que ce sont les USA qui pourraient intervenir dans ce sens. Elle mentionne regretter le rôle de médiateur que la Suisse occupait, ce d'autant plus que ses diplomates sont excellents. Mais elle remarque que la Suisse s'est maintenant alignée et qu'elle ne peut plus intervenir.

Un député (S) demande si la résolution pourrait raviver l'esprit de l'initiative de Genève. Il se demande si les deux organisations existent encore.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey acquiesce et mentionne qu'elles sont maintenant financées par l'Union européenne et les USA, ce dès que la Suisse a cessé de les soutenir. Elle remarque que la reprise de ce financement démontre les enjeux.

Un député (PLR) déclare que cette résolution a deux invites qui sont, à son sens, des mains tendues à la Palestine et il se demande s'il ne faudrait pas la rééquilibrer en ajoutant une invite favorable à Israël. Il se demande quelle serait l'invite qui pourrait rallier la branche pro-israélienne du parlement.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey remarque qu'il est possible d'évoquer les massacres du 7 octobre 2023. Cela étant, elle est convaincue que cette solution à deux États est positive pour Israël, alors que la politique menée pour le moment par Benjamin Netanyahu est dangereuse pour son propre pays. Elle pense dès lors qu'il serait possible de dire que la solution à deux États protège l'État d'Israël. Elle remarque que pour les Juifs de l'étranger, Israël représentait un refuge, mais elle remarque que la communauté juive est actuellement plus en sécurité en Suisse qu'en Israël.

Une députée (Ve) se demande si l'état de tensions qui règne dans cette région n'est pas entretenu par des intérêts particuliers.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey pense que l'on a estimé que la situation se calmerait et se résoudrait toute seule. Mais elle déclare que la politique de sécurité a finalement pris le dessus. Elle ne voit pas l'intérêt d'Israël de conserver une situation de guerre dans la région, ni d'ailleurs des USA, puisqu'il y a un danger d'escalade de violence évident. Elle remarque que seul Benjamin Netanyahu a un intérêt dans cette affaire pour se maintenir au pouvoir.

Dès lors, la même députée (Ve) demande si la diplomatie suisse s'affaiblit.

M<sup>me</sup> Calmy-Rey répond par la négative en mentionnant que les diplomates suisses sont toujours très bien formés. Elle ajoute que la négociation est dans l'ADN de la Suisse en raison de son système politique. Elle mentionne ensuite être choquée par la prise de position de la Suisse qui représente un changement politique à 120 degrés. Elle rappelle que les conventions de Genève ne sont respectées par personne, ni au Moyen-Orient ni en Ukraine, et elle remarque que personne ne s'en offusque. Elle mentionne qu'un ordre alternatif est en train de se mettre en place, ce qui affaiblit les organisations œuvrant pour le multilatéralisme, notamment à cause du droit de veto des grandes puissances. Elle rappelle que toutes les organisations techniques de l'ONU se trouvent à Genève et elle pense qu'une résolution sur cet aspect serait nécessaire pour ne pas dire vitale. Elle ajoute que c'est le positionnement de la Suisse dans un monde en train de changer qui se débat au parlement.

## Discussions et votes

**Proposition d'amendement :** Un député (UDC) propose d'ajouter au texte de la 2<sup>e</sup> invite de la résolution « **en s'inspirant de l'initiative de Genève** ». Il pense qu'en faisant référence à l'initiative de Genève, les frontières sont inévitablement évoquées. Il éviterait pour sa part de préciser trop avant de tels éléments.

Une députée (PLR) mentionne que M<sup>me</sup> Calmy-Rey évoquait également le multilatéralisme pour lequel il serait utile de faire quelque chose.

Une députée (S) acquiesce et déclare qu'il serait bon de rappeler effectivement l'excellence de la Suisse en la matière. Elle ajoute que Genève aurait fort à souffrir si ce volet diplomatique était oublié, car cela représenterait une mise en danger des organisations internationales. Elle rappelle que Genève est en forte concurrence avec d'autres villes en matière diplomatique.

Un député (S) pense que c'est précisément cette résolution et l'amendement proposé qui soutiennent le multilatéralisme et le rôle de Genève. Il évoque l'audition de M. Ruch, qui insistait sur le rôle et le poids de Genève et de son parlement pour inviter la Confédération à agir sur un conflit majeur. Il pense que c'est le rôle du parlement de soutenir la Genève internationale et il estime que formuler une résolution active va dans ce sens. Cela étant, il remarque qu'il ne faudrait pas entrer trop dans les détails.

La position du groupe LJS est claire : il a été décidé que le groupe s'abstiendra sur l'ensemble des questions qui concernent le Proche-Orient.

Un député (Ve) déclare que la résolution est un outil démocratique à disposition des cantons et il remarque que la plupart des pays ont des représentations diplomatiques à Genève. Il pense que le parlement est qualifié pour intervenir et proposer cette résolution à l'Assemblée fédérale. Il ajoute qu'un État stable et démocratique en Palestine est la meilleure garantie pour la sécurité d'Israël, de l'avis de la plupart des experts.

Un député (UDC) déclare qu'il ne soutiendra pas ce texte. Il remarque qu'il formulera un rapport de minorité si ce texte est accepté en proposant une copie du texte sur la neutralité que son parti produira. Il pense qu'il ne faut pas prendre parti lorsque des pays sont en guerre. Il mentionne qu'il conviendrait en outre de supprimer les quatre derniers mots de la 2<sup>e</sup> invite. Il rappelle le vote aux Nations Unies demandé par l'Algérie sur ce thème et il remarque que la Suisse s'est abstenue. Il doute qu'un canton puisse venir taper sur les doigts de la Confédération à cet égard.

Un député (LC) sait que la plupart des députés sont très méfiants à l'égard des résolutions envoyées à Berne, mais il rappelle que toutes les résolutions qui sont envoyées à Berne sont traitées par les Chambres. Il ajoute que les

sénateurs prennent la peine de poser des questions en français et il remarque qu'il y a un certain respect à l'égard de ces textes qui, pour la plupart, ne sont toutefois pas acceptés. Cela étant, il pense qu'il vaut la peine de renvoyer cette résolution compte tenu des enjeux. Il rappelle également que la neutralité ne signifie pas non plus passivité ou frilosité et que l'initiative dont il est question a été élaborée à Genève. Il mentionne qu'il soutiendra donc cette résolution.

Une députée (MCG) mentionne qu'elle ne soutiendra pas cette résolution qui porte sur un conflit à l'étranger ; un conflit vieux de plus de septante ans. Elle ajoute que l'on ignore par ailleurs de nombreux éléments et notamment les détails du massacre qui s'est déroulé en octobre 2023. Elle rappelle que c'est grâce à Louis Casaï, qui voulait créer un aéroport, que la SDN s'est installée à Genève, à laquelle a succédé l'ONU. Elle remarque que la Suisse a fourni ses bons offices à de nombreuses occasions, mais elle mentionne qu'elle doit encore être sollicitée pour pouvoir intervenir. Elle précise en outre que la qualité de la diplomatie suisse semble avoir diminué. Elle estime donc que le sujet est bien trop délicat. Elle évoque la situation qui est en train de se développer au Liban et les efforts d'Israël qui lutte contre les agressions.

Un député (PLR) mentionne qu'il acceptera ce texte. Il déclare que s'il y a un lieu pour suggérer une manœuvre de politique internationale, c'est bien Genève. Et il pense qu'il serait malvenu de s'en abstenir, ce d'autant plus que cela permettrait de relancer le multilatéralisme.

Un député (S) déclare que le but de cette résolution est de chercher une solution durable dans cette région. Il ajoute que ce texte reconnaît les attentats du 7 octobre. Il rappelle que le projet de création d'un État de Palestine vise à régler un conflit et les différends entre plusieurs parties. Il ajoute que cette reconnaissance est nécessaire pour garantir une paix durable.

Il observe en outre que le DFAE indique que prendre des positions internationales ne remet pas en cause la neutralité. Et il remarque que l'on a vu la dimension internationale de l'initiative de Genève, notamment au travers de la reprise des fondations, qui avaient alors été créées, par l'Union européenne et les USA. Il regrette la prise de position de LJS qu'il trouve illogique. Il pense que défendre la neutralité ne passe pas par l'absence d'une prise de position. Il estime qu'il est vrai que Genève est quelque peu légitime pour encourager le DFAE à intervenir.

Une députée (S) estime qu'il faut prendre un peu de recul à l'égard de la diplomatie suisse. Elle lit alors un extrait d'une critique du livre de M. Ruch en mentionnant qu'il est nécessaire de faire appel aux personnes qui connaissent le terrain, indépendamment des partis politiques. Elle pense qu'il

serait nécessaire d'avoir une unanimité pour défendre le rôle de Genève et de la Suisse.

Un député (UDC) déclare qu'il votera cette résolution si son amendement est accepté. Il ajoute qu'il la votera en rappelant qu'il y a eu 500 morts au Liban la veille. Il pense que la priorité est de faire cesser le massacre au plus vite et il déclare que cette résolution va dans le bon sens. Il ajoute qu'il n'est pas possible non plus de s'asseoir sur le droit international en indiquant que 143 États reconnaissent l'État de Palestine et il pense qu'il pourrait y en avoir 144. Il rappelle que le Grand Conseil est en outre le garant des droits humanitaires fondés à Genève.

Un député (PLR) déclare que tout le monde veut que ce conflit s'arrête. Il ajoute que cette volonté est maintenant ancienne. Il partage l'avis du groupe des Verts, mais il déclare que la crainte est de fatiguer l'Assemblée fédérale avec un flot de résolutions. Il mentionne que c'est la crédibilité en fin de compte de ces résolutions dont il est question, bien qu'il soit d'avis, en l'état, que cette résolution est légitime.

Il invite donc les groupes à réfléchir aux sujets qu'ils considèrent comme importants et aux résolutions qui sont proposées à Berne. Il estime que l'information la plus complète est détenue par Berne et que c'est à Berne de travailler sur le sujet.

Un autre député (PLR) pense que tout le monde est en faveur de la fin des hostilités, mais il estime que personne n'est capable à cette table de connaître les tenants et aboutissants de ce conflit. Il rappelle qu'il y a d'autres guerres, au Yémen, en Éthiopie, au Soudan ; des guerres pour lesquelles on ne fait rien. Mais il déclare que la guerre en Palestine est très médiatisée. Il observe que la reconnaissance de l'État de Palestine par 143 pays n'a pas empêché la guerre.

Il mentionne que s'immiscer dans les affaires de la Confédération le dérange même si les organisations internationales existent à Genève. Il ajoute que la commission n'est pas spécialisée et que cette prise de position est émotionnelle et, en fin de compte, un acquis de bonne conscience. Il répète que ce conflit dépasse de loin la commission. Il termine en déclarant qu'il s'opposera à cette résolution.

Un député (Ve) déclare qu'un texte est proposé et il observe que des procès d'intention sont faits à tort. Il rappelle que Genève est en paix depuis des siècles et il pense qu'il est important et légitime de prendre position. Il rappelle par ailleurs que Max Petitpierre a inventé la neutralité active, la Suisse ayant été ainsi l'un des premiers pays à reconnaître la Chine communiste.

Le vote de l'amendement sur la R 1038 à la 2<sup>e</sup> invite est le suivant :

- à déployer tous les efforts possibles en vue d'instaurer une paix juste et durable entre Israël et la Palestine, *en s'inspirant notamment de « l'initiative de Genève »*.

Oui : 11 (3 S, 1 LC, 2 Ve, 3 PLR, 2 UDC)

Non : 3 (2 MCG, 1 PLR)

Abstention : 1 (1 LJS)

***L'amendement est accepté.***

La présidente passe au vote de la R 1038 ainsi amendée :

Oui : 9 (3 S, 2 Ve, 1 LC, 2 PLR, 1 UDC)

Non : 5 (2 MCG, 2 PLR, 1 UDC)

Abstention : 1 (1 LJS)

***La R 1038 ainsi amendée est acceptée.***

Pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, notamment par les soutiens clairs et forts des personnes spécialistes du sujet auditionnées, la majorité de la commission vous invite à accepter la R 1038 telle qu'amendée afin de faire valoir le rôle du canton de Genève dans la promotion du multilatéralisme et dans la recherche d'une paix durable au Proche-Orient.